

COMMUNE DU MUY**AM/ST/2023/132**

D-2023-

ARRETE DU MAIRE

Arrêté autorisant la circulation exceptionnelle de véhicules de plus de 3T500

A l'entreprise BONIFAY

Boulevard des Ferrières

A l'occasion de réfection partielle d'une dalle de béton désactivé 20m2

Pour le compte de la société [REDACTED]

Le Mercredi 21 Juin 2023

LE MAIRE DU MUY,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2212-1 et L 2212-2 ;

VU le Code de la Route et notamment son article R 417-10 ;

Considérant la demande formulée le 13/06/23 par BONIFAY, demeurant 849 Avenue du Colonel Picot, 83000 TOULON, sollicitant une dérogation à l'interdiction de circulation des véhicules de plus de 3T500 de PTAC sur la commune, afin d'effectuer la réfection partielle d'une dalle en béton désactivé 20m2 pour la société [REDACTED] situé Boulevard des Ferrières, **le Mercredi 21 Juin 2023**

Considérant qu'il convient d'assurer la sécurité publique ;

ARRETE

ARTICLE 1 : Les véhicules appartenant à la l'entreprise BONIFAY, de plus de 3T500 de P.T.A.C et **inférieur ou égal à 19 Tonnes** sont autorisés à circuler sur la commune, à l'occasion de livraison de béton, **le Mercredi 21 Juin 2023**.

ARTICLE 2 : Les entreprises effectuant les livraisons devront se prémunir de tout dépôt de boues ou de gravats sur les voies communales et demeureront responsables de la propreté de ces voies. Dans le cas contraire, elles pourraient alors être tenues responsables de tout accident pouvant survenir. Un dispositif de nettoyage des roues sera mis en place. Ce dernier sera régulièrement entretenu par lesdites entreprises.

ARTICLE 3 : Cette autorisation est valable **le Mercredi 21 Juin 2023** et devra être présentée en cas de contrôle à tout Officier de Police juridiquement compétent.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté pourra être contesté dans un délai de deux mois à compter de sa publication devant le Tribunal Administratif de TOULON.

ARTICLE 5 : Ampliation du présent arrêté sera transmise au :

- Pétitionnaire
- Chef de la Police Municipale du MUY
- Commandant de la Brigade Territoriale de Gendarmerie
- Centre Technique Municipal

Mis en ligne sur le site internet : www.ville-lemuy.fr

Le : **16 JUIN 2023**

LE MUY, le 15 Juin 2023

**Pour Le Maire empêché,
L'adjoint délégué aux Services Techniques,
Monsieur Alain CARRARA.**

